



**AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS**

ARMP/DG/277/EN/2017

A Monsieur le Directeur d'ETETRAC
à
BUJUMBURA

Objet : Marché N°DNCMP/255/T/2017

Monsieur le Directeur,

Faisant suite à votre recours introduit auprès de l'ARMP, en date du 22/11/2017, en rapport avec la passation du marché en objet, de construction d'une Adduction d'Eau Potable à MUGOGO-GITUNGA (phase I) en Commune KAYOKWE, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le Conseil de Régulation de l'ARMP l'a analysé lors de sa séance du 21/11/2017.

Aussi, le Conseil de Régulation de l'ARMP a-t-il noté que votre recours porte essentiellement sur une demande de réévaluation des offres réanalysées, en vue d'écarter l'attributaire provisoire ECOGHYF.

Vous appuyez votre recours en affirmant que l'attributaire provisoire ECOGHYF ne remplit pas les critères de qualifications fixés au DAO. A cet effet, vous indiquez que :

- ✓ Son offre technique n'est pas conforme aux DPAOs, quant à l'expérience d'avoir réalisé au moins trois chantiers analogues aux travaux faisant l'objet du marché;
- ✓ Les qualifications de son personnel d'encadrement des travaux ne répondent pas aux exigences du DAO ;
- ✓ Le Maître de l'Ouvrage a violé le prescrit de l'article 68 du Code des Marchés Publics, en signant la lettre de marché avant que les autres soumissionnaires ne soient communiqués des résultats de la décision de la DNCMP ;
- ✓ Son offre n'est pas économiquement avantageuse, du fait qu'il est le troisième moins disant.

Après analyse de votre recours, le Conseil de Régulation a constaté les éléments suivants :

- Le point 12, litera c des DPAOs exige à tout soumissionnaire, sous peine de rejet de son offre, « d'avoir réalisé au moins trois (3) chantiers analogues à ceux des



travaux faisant objet de l'appel d'offres, avec un PV de réception provisoire ou définitive ;

A l'examen de l'offre de la société ECOGHYF, le constat est que des PVs de réception relatifs aux travaux analogues y sont présentés, notamment : le PV de réception des travaux de construction d'AEP GISHUSHA-GISITYE effectués en 2014, le PV de réception provisoire des travaux de construction d'AEP KARIRONDA (...) effectués en 2014, le PV de réception définitive de travaux de réalisation d'un réservoir d'eau de 30 m³(...), et la réhabilitation d'un captage d'eau ;

En conséquence, sur cette clause des DPAOs, l'offre technique de l'attributaire provisoire est conforme au DAO ;

- Le point 12, litera d des DPAOs exige à tout soumissionnaire, sous peine de rejet de son offre, d'aligner le personnel suivant :

- ✓ « Un Ingénieur civil ou hydraulique dans le domaine du BTP, d'au moins deux ans d'expérience en tant qu'ingénieur ayant conduit au moins deux chantiers analogues ;
- ✓ Un chef de chantier technicien A₂ dans le domaine du BTP, d'au moins deux ans d'expérience en tant que technicien ayant conduit au moins deux chantiers analogues en qualité de chef de chantier ou de conducteur de travaux ou un technicien A₃ avec une expérience de trois ans et ayant conduit au moins trois chantiers en qualité de chef de chantier ;
- ✓ Un géomètre-topographe de niveau A₂ ayant au moins deux ans d'expérience comme géomètre topographe avec au moins deux réalisations d'AEP ;
- ✓ Un plombier de niveau A₃ ayant au moins trois ans d'expérience avec au moins trois réalisations en matière d'AEP » ;

A cet effet, la société ECOGHYF a présenté dans son offre, le personnel ayant les qualifications et expériences suivantes :

- ✓ Un Ingénieur en Génie Civil du nom de NDAYISENGA Gérard ayant déjà conduit deux chantiers analogues, à savoir : la construction du réseau d'alimentation en eau potable RUYENZI-ISALE et la construction du réseau d'adduction par pompage à la Brigade de MUDUBUGU en Commune de GIHANGA ;
- ✓ Un technicien du nom de SABUMUREMYI Salvator ayant respectivement les diplômes de niveau A₂ en conducteur des travaux et de niveau A₃ en maçonnerie. Il a été chef de chantier à trois reprises, notamment dans les travaux d'extension du bureau du HCR à MUYINGA, de construction de l'EP de GATURA et de construction du Centre de Santé de NYAMISAGARA ;
- ✓ Un géomètre-topographe de niveau A₂ du nom de BURIKUKIYE Jean Bosco ayant déjà trois réalisations en AEP, à savoir : l'AEP KABIZI, l'AEP KARIRONDA et l'AEP en Commune MUBIMBI ;



